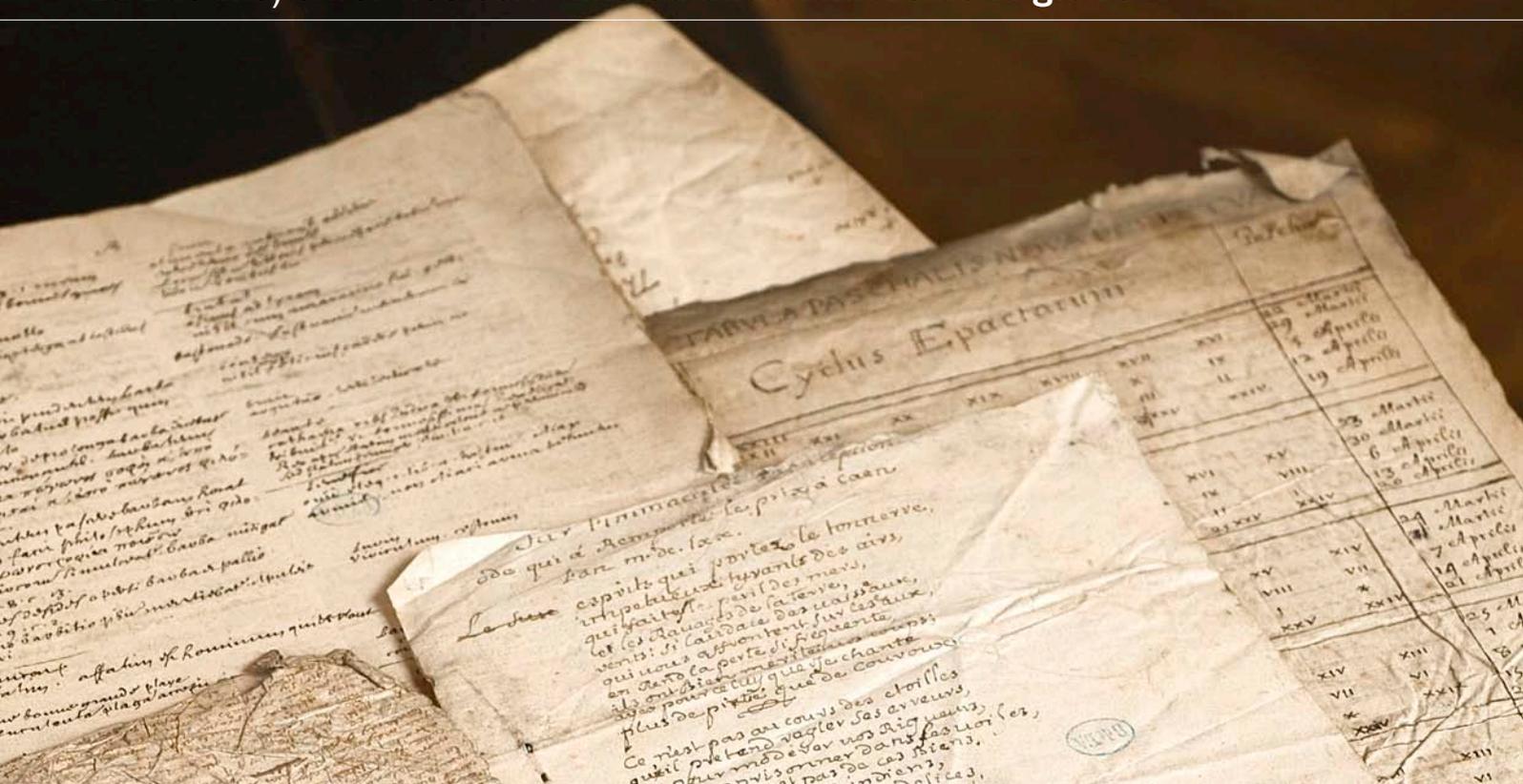


La Bastille, enfer des écrivains ou antichambre de la gloire ?



La prison est un lieu riche d'imaginaire. Son omniprésence dans la vie sociale et intellectuelle en fait un objet mythique. On écrit sur la prison et en prison. Et surtout à une époque où rien n'est publié sans l'autorisation du roi, on va en prison pour ses écrits, les philosophes des Lumières qui y séjournent s'y forgent même une réputation de contestataires. La Bastille est-elle alors cet enfer si souvent représenté au XVIII^e siècle ou l'antichambre de la gloire pour les écrivains à la veille de la Révolution ? Par delà les effets d'images, la prison ne constitue-t-elle pas aussi paradoxalement, pour certains du moins, un lieu d'expérience mystique ou de catharsis réparatrice, et pour beaucoup à l'aube d'une nouvelle ère, un facteur essentiel dans l'élaboration d'une conscience politique ?

BnF, Arsenal, Ms 10307 et 10308.

N'ayant pas mon père d'autre moyen pour vous donner des nouvelles nous nous en sommes donné un pour vous apprendre la plus intéressante. 240.
 Il y a huit jours le 22 du présent mois un refus de sacrement sur St André des arts fait à la 3^e file de M^l Lacoupelle qui est morte sans les avoir reçus : sa maladie ne fut que de 7 jours elle tomba malade le samedi fut confessé le dimanche le lundy refus de sacrement faute d'un billet ou du non du confesseur ou bien de dire s'ils étoient aprouvés de l'archevêque et s'il confessoit dans l'église le mardi matin sermo au curé qui vint voir la malade pour la 2^e fois et sans lui vouloir apporter ils ne parurent plus.

Rédaction :
Anne-Sophie Lambert

Billets convulsionnaires transmis dans du fromage, abbé Dupré. BnF, Arsenal, Ms 11628, fol. 240.

Gens de lettres, censure et Bastille ou penser sous haute surveillance

On précipitait dans les gouffres de l'ignorance les éditions entières du génie.

Pierre Manuel, *La Police de Paris dévoilée*, 1790.

Les archives de la Bastille nous montrent comment s'exerce le contrôle des esprits sous l'Ancien Régime grâce au système sophistiqué de la censure. Il existe différents niveaux de censure : le syndicat des imprimeurs-libraires pour la surveillance interne ; la Direction de la Librairie attachée au chancelier pour la censure préalable à l'impression ; l'Inspection de la Librairie attachée au lieutenant général de police pour la répression des délits de librairie. Sous l'Ancien Régime, l'auteur d'un libelle, son imprimeur et son libraire encourent diverses peines jusqu'à la peine de mort. Pour éditer en France, il fallait donc obtenir à la fois l'approbation des censeurs et celle du directeur de la Librairie.

On pense d'abord à la censure des écrits des philosophes des Lumières. L'embastillement pour « faits de lettres » est de plus un véritable fait d'armes au regard de nombre de philosophes du XVIII^e siècle. Leibniz écrit en 1714 à la princesse Sophie de Hanovre : « C'est une véritable recommandation que de pouvoir dire qu'on a été emprisonné à la Bastille. » Pourtant Voltaire n'a pas vraiment été embastillé pour ses écrits philosophiques mais pour quelques vers badins et une altercation mondaine. En fait, ce sont avant tout les libelles, les nouvelles et les *Vies privées* des rois qui mènent en prison. Cette littérature interdite participe de la désacralisation de la monarchie ainsi que de sa baisse de légitimité. On compte 1 000 incarcérations soit un sixième pour « faits de lettres » entre 1659 et 1789. Pourtant la censure fonctionne mal : le nombre d'ouvrages interdits va croissant jusqu'à la Révolution, mais deux tiers des livres publiés au XVIII^e siècle le sont sans permission. Il est à noter une corruption grandissante des

censeurs et de la police du livre (certains allant jusqu'à mettre en vente des ouvrages interdits). De plus, 70 best-sellers du XVIII^e siècle ont été prohibés entre 1769 et 1789. Paradoxalement la France de Louis XVI, dénoncée comme despotique, se révèle être un espace d'accueil

favorable à des textes de témoignages polémiques, de dénonciation et de doléance concernant la nature tyrannique d'autres États (*Mémoires* du baron de Trenck et ses évasions des prisons prussiennes, *Mémoires* de Casanova et son évvasion de la prison des Plombs à Venise).

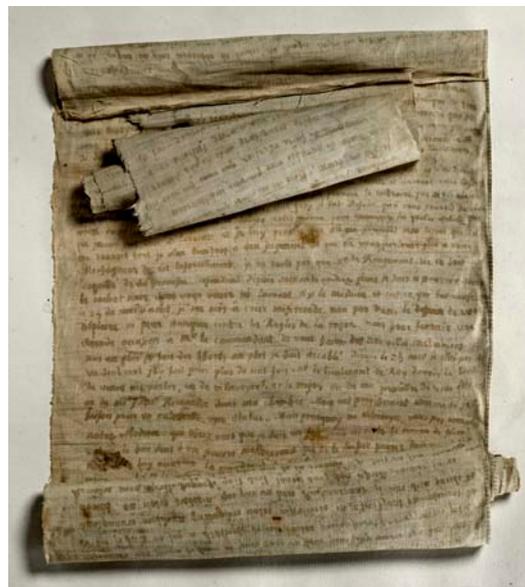


Catalogue de la bibliothèque du commissaire de Rochebrune et son supplément, BnF, Arsenal 8-H-25341.

Le commissaire au Châtelet de Rochebrune suit à ce titre de nombreuses affaires de librairie. La vente publique de sa bibliothèque en 1774 nous fait découvrir un amateur de livres interdits puisqu'on y retrouve tous les grands ouvrages des philosophes des Lumières mais aussi des libertins.



Petri Victorii variarum lectionum libri XXV. Florentiae: excudebat L. Torrentinus, 1553 : « J'ai acheté le livre de M. Javary, neveu de l'illustre Dom Louvard son oncle. Ce livre a été à la Bastille pour lui porter de l'encre. » BnF, Arsenal, RESERVE FOL-BL-1061.



Chemise de Latude, 1751. BnF, Arsenal, Ms 11693.

Écrire à la Bastille ou prisonnier de corps mais libre d'esprit ?

Le porte-clefs m'en témoigna sa peine et me fit entendre que cela n'était point permis; mais je lui témoignai que l'on devait me laisser au moins la liberté de m'enfermer en dedans tandis qu'il m'enfermait au-dehors.

Abbé de Roquette

La prison, laboratoire de l'écriture ?

La prison inspire même ceux qui n'avaient jamais écrit jusque-là. L'écriture permet une évasion symbolique. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, s'impose l'idée que la prison est un laboratoire de l'écriture où le prisonnier peut se forger une nouvelle identité d'auteur et d'intellectuel. De milieu hostile la prison devient cadre de loisirs studieux et de méditation spirituelle. Il lui arrive même d'être le lieu d'une révélation littéraire. Ainsi, pour Sade en particulier, on peut dire : « En prison entre un homme, il en sort écrivain. » À la Bastille, Sade écrit beaucoup et en particulier son manuscrit des *120 journées de Sodome*. Sade pousse à l'extrême l'utilisation de la prison comme espace de création. Il ira même jusqu'à faire représenter des pièces à l'asile de Charenton devant un public mondain. Pour lui, ce lieu clos marginal est propice à l'échauffement de l'imagination, nécessaire à son écriture de la tension et de l'excès. Il réalise un lien entre les espaces clos où s'exercent les fantasmes de ses héros libertins et l'univers carcéral soumis à l'arbitraire.

Une expérience mystique ?

Écrire en prison n'est pas qu'un exutoire de fantasmes refoulés, c'est aussi parfois une expérience mystique. L'espace clos de la prison devient alors un lieu de recueillement, une cellule de moine propice aux réflexions métaphysiques et religieuses. Ainsi, c'est à la Bastille que le janséniste Louis-Isaac Le Maître de Sacy met au point une traduction du Nouveau Testament du 13 mai 1666 au 31 octobre 1668. La prison est aussi un lieu de conversion, de redécouverte de la foi. Selon la métaphore platonicienne du corps tombeau, la prison émancipe l'âme de sa prison charnelle car elle



Carte des Indes où les colonies françaises sont distinguées par un fil blanc (1750). Carte dessinée par La Bourdonnais, pendant son emprisonnement à la Bastille, sur un mouchoir avec du café et de la suie comme encres. BnF, Cartes et plans, GE D-7826.

offre dans la séparation avec le monde une occasion unique de méditation. De même dans les représentations chrétiennes, la prison est une expérience spirituelle et une occasion de réhabilitation de la condition humaine (à l'image de Job). Le prisonnier lie alors son sort à la figure du Christ, la souffrance en prison devenant une Passion et la prison le Golgotha. On peut cependant constater que dans ce système de l'Ancien Régime c'est avant tout le roi qui se pose, tel le Christ, comme dernier recours du prisonnier. Il faut tout de même relativiser ce retour en foi des prisonniers à une époque d'intolérance religieuse où certaines conversions (au catholicisme) ne sont que façade.

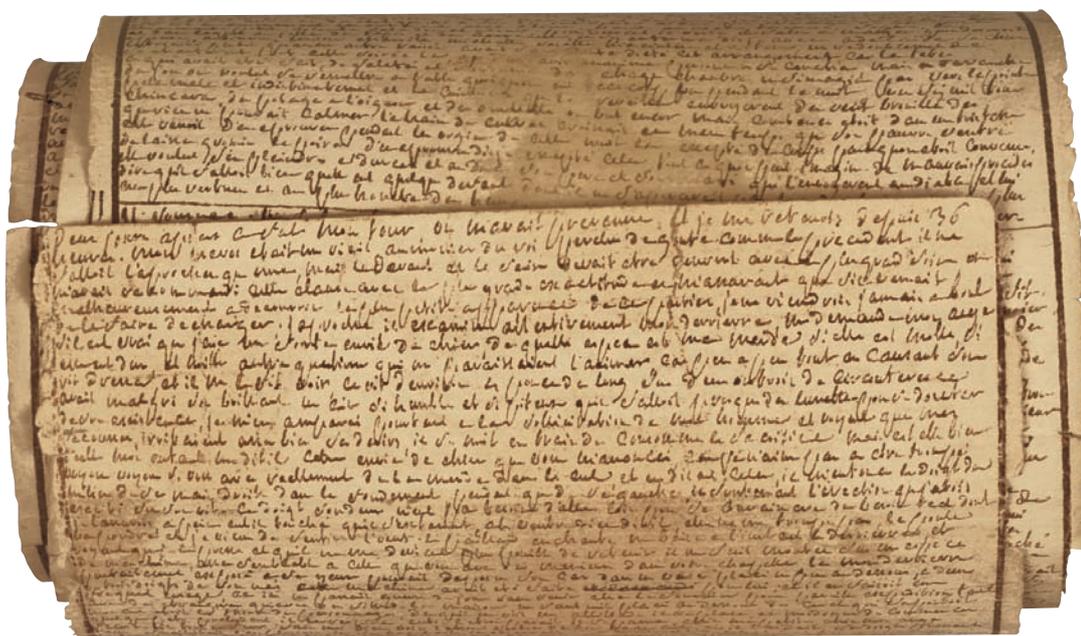
Une catharsis nécessaire ?

Mais tous les prisonniers de la Bastille n'ont pas l'autorisation d'écrire en prison. On est d'ailleurs surpris de voir que certains philosophes, Marmontel* par exemple, ont toute liberté d'écrire. Nombreux sont ceux qui ont un désir si grand d'écrire en prison qu'ils trouvent toutes sortes d'ingéniosités pour

pouvoir s'exprimer. Ils doivent de plus recourir à des complications risquées pour se procurer encre et papier mais aussi pour dissimuler leurs écrits et surtout pour les faire sortir de prison. Voltaire écrit peut-être *La Henriade* sur du papier fait de linge mâché. Latude écrit avec son sang. Sade constitue un rouleau de douze mètres recto verso d'une écriture minuscule et appliquée pour son ouvrage *Les 120 journées de Sodome*. Il développe d'ailleurs une relation particulière à son manuscrit et, ne pouvant le récupérer, il écrit dans sa correspondance qu'il en pleure « des larmes de sang ». La littérature de prison reste une catharsis nécessaire au prisonnier tourmenté.

Un enfer provisoire ?

Cependant, quand il s'agit d'écrire, sous l'Ancien Régime, l'expérience de la prison, souvent *a posteriori*, le style se fait plus critique, plus politique et participe à la désacralisation de la monarchie française. La prison est alors avant tout présentée comme un enfer où seule la libération physique tient lieu de paradis.



Sade, manuscrit des *120 journées de Sodome*, Collection privée, dépôt à la Fondation Martin Bodmer, Coligny (Genève) / Cl. Fausto Pluchinotta

La littérature contre la prison et la constitution de la légende noire de la Bastille

Oui, pendant trente-cinq ans j'ai fatigué vainement ces voûtes infernales de mes soupirs et de mon désespoir: l'âme brisée à chaque instant par les accès de la rage, et abattue sans cesse par la douleur; tous mes membres meurtris, déchirés par le poids et le frottement de mes chaînes; le corps rongé par les animaux les plus rebutants; n'aspirant, au lieu d'air, que des exhalaisons putrides; et, pour comble d'horreur, secouru, soulagé toutes les fois que la mort semblait vouloir mettre un terme à mon supplice, et m'arracher à mes bourreaux: voilà quel fut mon sort pendant cette longue suite d'années... Mon seul but n'est pas d'émouvoir en vous une froide et stérile compassion; j'ose prétendre à vous instruire par mes malheurs. En voyant tous les jours tant de crimes impunis, vous apprendrez comment une favorite et ses indignes ministres osaient se venger d'une légère offense.

Mémoires de Henri Masers de Latude, ingénieur, prisonnier pendant trente-cinq années à la Bastille..., 1787.

De la dénonciation à l'appel à plus de justice en passant par l'invitation à l'évasion et la mythologie infernale, la littérature contre la prison se déploie dans un large spectre où s'exprime toute l'ambivalence de l'image de la Bastille.

Une littérature de dénonciation

La Bastille en tant que prison d'État est évidemment la cible principale de la littérature contre la prison. La littérature contre la Bastille commence avec les Mémoires d'anciens prisonniers protestants, publiés aux Pays-Bas et largement diffusés en France. Ces premiers écrits, comme celui de Constantin de Renneville, assimilent la prison

d'État aux geôles de l'Inquisition et attaquent l'institution en tant qu'arme de l'intolérance religieuse. L'écriture séditeuse se nourrit alors des conditions de persécution. Il n'est cependant pas question alors d'attaque contre la monarchie. Au xvii^e siècle, la littérature de prison forme des méditations philosophiques sur les vicissitudes de la fortune. Mais pour la première fois le devoir de secret des anciens prisonniers de la Bastille a été bafoué, ouvrant une boîte de Pandore pour tous les autres Mémoires de prisonniers publiés au xviii^e siècle. Sous l'influence des Lumières, les Mémoires de prisonniers deviennent de véritables réflexions politiques sur les inhumanités des conditions carcérales.

Tristes et lugubres objets, j'ai vu la Bastille et Vincennes, Le Châtelet, Bicêtre, et mille prisons pleines de braves citoyens, de fidèles sujets. J'ai vu la liberté ravie, de la droite raison la règle peu suivie, j'ai vu le peuple gémissant dans un rigoureux esclavage.

Voltaire, Maux de la fin du règne de Louis XIV, 1717.

Projet de suppression de la Bastille: Linguet, *Mémoires* (frontispice et page de titre), BnF, Arsenal, 8-H-13317.

Cette gravure souligne la contradiction révoltante entre le régime intérieur des prisons d'État (représenté par l'horloge de la Bastille, en arrière plan, représentant deux personnes enchaînées)...

...et les affirmations réformatrices du gouvernement (indiquées par la citation, sous l'horloge, extraite de la déclaration royale du 30 août 1783 sur les prisons: « Ces souffrances inconnues et ces peines obscures, du moment qu'elles ne contribuent point au maintien de l'ordre par la publicité et par l'exemple, deviennent inutiles à notre justice. »).

L'image est prophétique puisqu'elle montre avant tout une Bastille démolie.

On note cependant que Linguet n'a pas l'âme d'un révolutionnaire et qu'il n'est surtout pas hostile à la monarchie, comme le montre son attitude de reconnaissance devant la statue du roi en sauveur.



La littérature contre la prison et la constitution de la légende noire de la Bastille

Éloge de l'évasion

C'est surtout avec la littérature de l'évasion, très en vogue au milieu du XVIII^e siècle, que se crée une mythologie de la prison. On note une inflation soudaine des récits de captivité atypiques où prédomine l'effort de s'évader, de la fin du règne de Louis XIV à la veille de la Révolution. Latude* est sans doute l'évadé le plus célèbre de la Bastille. Le succès de ses *Mémoires* tout comme sa présence dans les salons parisiens en font d'ailleurs un héros révolutionnaire. Ces récits d'évasion sont toujours rétrospectifs et sont souvent publiés dans la clandestinité (l'évasion ouvrant vers l'espace multiple et incertain de la clandestinité), ce qui

rajoute de l'intérêt à ces récits. On se trouve dans le ton de la confiance, d'histoires secrètes indiscretement révélées. On reste cependant dans la littérature « séditeuse » puisque la signification contestataire de l'évasion s'impose d'elle-même. La mise en valeur de cette attitude morale du refus du caractère irrémédiable et inéluctable de la condamnation infligée par un puissant marque un changement des mentalités. Elle s'accompagne plus généralement dans la société des Lumières d'une valorisation des qualités de caractère actif, agissant, entreprenant contre la paresse, le découragement... devenus des valeurs négatives. Cette littérature d'évasion se situe dans un registre d'aventures qui se combine

harmonieusement avec la restitution d'états d'âme amers et revendicatifs contre la prison.

Un lieu d'ombres dantesques

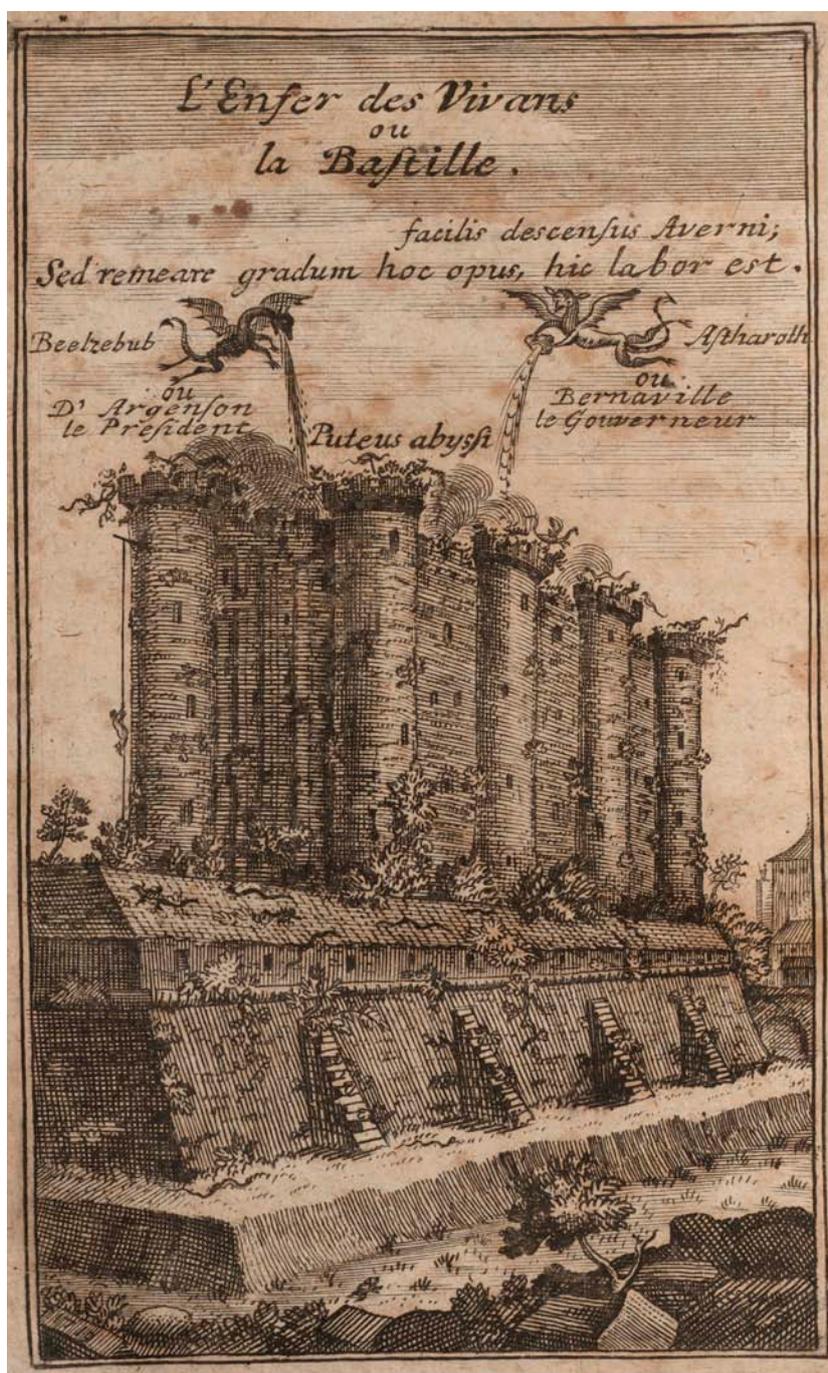
Dans les Mémoires de ces anciens détenus, la prison est présentée comme un lieu de châtements infernaux. La perception de l'enfermement se fait toujours à partir du modèle des Enfers de la mythologie grecque et de Dante. La prison est vécue comme un lieu souterrain (obscurité, froid), repaire d'animaux de l'ombre et de la pourriture, et est représentée comme telle dans la littérature carcérale. Ces représentations littéraires de la Bastille comme enfer des vivants sont ainsi admises par tous au XVIII^e siècle.

En quête de justice

La littérature contre la prison ou pour la réforme des prisons n'est cependant pas uniquement l'apanage d'anciens embastillés. Le XVIII^e siècle témoigne d'un intérêt particulier pour les libertés individuelles et donc de réflexions sur la justice et la prison. Il faut surtout ici évoquer l'ouvrage de Beccaria qui révolutionne le droit pénal en plaçant la justice hors de tout arbitraire. La réception du livre de John Howard sur les prisons d'Europe publié en 1784 (traduit en français en 1788) est essentielle pour comprendre les réflexions sur la prison à la fin du XVIII^e siècle (la prison comme école du vice, le problème de la « professionnalisation » des geôliers, le manque d'hygiène) et la nécessité des réformes du gouvernement de Louis XVI à la veille de la Révolution. Ce livre inspire d'ailleurs celui de Mirabeau sur les prisons d'État. La prison apparaît alors comme un modèle de peine moins inhumain, plus utile et plus efficace pour la société. Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle avec l'apparition du roman anglais, les récits de prison se font plus romanesques, travaillés par l'idée de réforme et d'humanisation de la prison qui trouve ses réalisations concrètes dans l'œuvre des philanthropes du XIX^e siècle.

*Événements des plus rares, ou l'histoire de Sr abbé Cte de Bucquoy**, 1719 (frontispice), BnF, Arsenal, 8-BL-20751.

La Bastille est ici directement qualifiée d'« enfer des vivants » et d'« abîme de l'enfer » (*Puteus abyssi*). Deux diables ailés planent au-dessus des tours : Beelzebub, vice-roi de l'enfer, représente le marquis d'Argenson, lieutenant de police responsable des embastillements ; Astaroth, l'ange déchu, le gouverneur de la Bastille. L'un vomit sa bave, l'autre met de l'huile sur le feu de l'enfer. On voit l'abbé Bucquoy descendre le long de la tour gauche. Il répond à la devise latine inscrite sous le titre de la gravure : « Il est facile de descendre en Enfer, mais c'est une lourde tâche que d'en sortir par degré. »



Le système judiciaire de l'Ancien Régime

La Bastille devient aussi ce symbole de l'Ancien Régime car elle est de toutes les grandes affaires judiciaires de l'Ancien Régime, du régicide Damiens* à l'affaire du Collier de la Reine* en passant par celle des Poisons*, et connaît de nombreux prisonniers célèbres de Sade* à Latude*, l'évadé le plus en vue des salons parisiens de la fin du XVIII^e siècle.

Les acteurs

Le roi : il rend la justice en premier lieu ; signe de sa main certaines lettres de cachet précédant un emprisonnement.

Le Parlement : c'est l'institution judiciaire de l'Ancien Régime possédant de plus un pouvoir législatif puisqu'il entérine les édits royaux

Le lieutenant général de police : créé en 1667, afin d'affermir un contrôle direct du gouvernement monarchique sur la capitale. Son rôle est « d'assurer le repos du public et des particuliers, de purger la ville de ce qui peut causer des désordres, procurer l'abondance et faire vivre chacun selon sa condition et son état ». À ce titre, il est responsable des prisons parisiennes. Personnage clé du système judiciaire de l'absolutisme d'Ancien Régime, le lieutenant général de police a le privilège d'une réunion de travail hebdomadaire avec le roi.

Les différentes juridictions à Paris : du Parlement de Paris, du Châtelet, de l'Hôtel de Ville, de l'Arsenal. La place de Grève devant l'Hôtel de Ville est le lieu principal des supplices et des châtiments corporels en public (il existe à Paris d'autres gibets, potences et piloris). Les juridictions ecclésiastiques disparaissent sous Louis XIV.

La procédure

On entre dans une prison d'État par **lettres de cachet**, parfois en attente d'un procès, parfois pour y être oublié, sans jugement. Dans la littérature des XVII^e et XVIII^e siècles, la lettre de cachet est l'ordre privatif de liberté par excellence et devient le symbole de l'arbitraire royal. Pourtant les lettres de cachet permettent aussi la libération des prisonniers. Malesherbes tente de les supprimer en 1775. C'est avant tout le roi qui est à l'initiative des lettres de cachet menant à la Bastille ; rares sont les placets des familles qui obtiennent l'emprisonnement dans cette prison d'État.



Lettre de cachet, BnF, Arsenal, Ms 12473 fol 59. Les lettres de cachet sont toujours signées du roi et contresignées par le secrétaire d'État, ici Colbert.

Les délits

Motifs sécuritaires (des simples menaces contre le roi à la dénonciation de faux complot ou au régicide)

Infractions aux règlements de la librairie (les imprimeurs et libraires encourent la peine de mort lors de la saisie d'ouvrages « interdits »)

Délits religieux (dans le cadre de la révocation de l'édit de Nantes le culte protestant est interdit. Les cultes janséniste et convulsionnaire sont interdits par la suite).

Motifs politiques (de l'espionnage aux simples bavardages critiques dans des cafés).

Délits de droit commun (faux sauniers, faux-monnayeurs...).

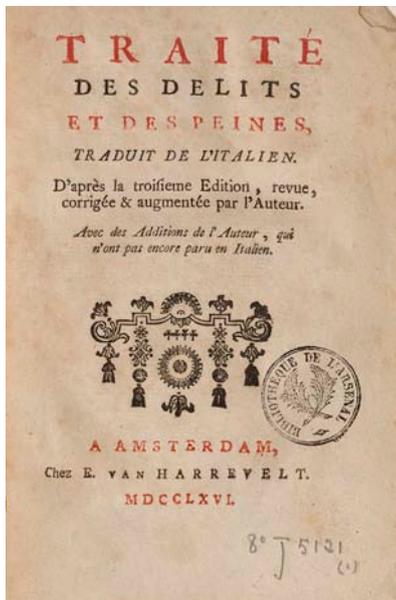
Désertion ou indiscipline militaire.

Duels ou manquement à l'éthique de la cour.

Déshonneur familial (libertinage, dettes...).

Les peines

Les sanctions judiciaires vont des amendes aux bannissements, des travaux forcés aux châtiments corporels (marque au fer rouge) et à la mort (roué vif, pendu, décapité, brûlé selon son ordre dans la société et le motif de sa mise à mort ; écartelé en cas de régicide).



Au terme de la Révolution, la prison moderne est conçue comme un lieu à la fois de punition et de régénération. Le Code pénal de 1791 indique alors : « la prison est un lieu de punition mais aussi celui de l'amendement du condamné par le travail et l'éducation » ; même si en tant que telle elle ne demeure qu'une utopie de philanthropes, car la vraie réforme pénitentiaire ne commence que dans les années 1830-1840. En fait on constate un renfermement de la prison sur elle-même, même si les conditions matérielles s'améliorent dans le temps. Ainsi, on constate toujours aujourd'hui l'arbitraire et le recul de la loi à l'intérieur des prisons, la déchéance physique et morale des détenus, une aggravation des difficultés d'insertion sociale par l'enfermement. Finalement l'état actuel du débat n'est pas très éloigné de celui du XVIII^e siècle.

Beccaria, *Traité des délits et des peines*, traduit de l'italien, 1766, BnF, Arsenal, 8-J-5121 (1-2).